



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## énergie nucléaire

Question écrite n° 58974

### Texte de la question

La direction de la centrale nucléaire de Cruas-Meysses (Ardèche) a dernièrement recommandé à ses 1 250 employés de boire de l'eau minérale en raison d'une augmentation de la présence de tritium dans l'eau courante du site. Cette décision est intervenue au lendemain de mesures faisant apparaître un taux de tritium, forme radioactive de l'hydrogène, de 990 Bq/l (alors qu'il se situait depuis un an à 100-150 Bq/l). Cette hausse serait due à un défaut d'étanchéité de citernes de stockage d'effluents. De plus, la présence de ce polluant dans la nappe phréatique qui alimente la centrale aurait été détectée depuis février 2004. À l'occasion de cet incident, la commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité (CRIIRAD), un laboratoire privé de surveillance de la radioactivité, a estimé que le problème de cette pollution était mal géré, allant même jusqu'à dire que les fluctuations de tritium n'étaient pas maîtrisées, faisant du yo-yo, passant de 200 à près de 1 000. Or en juin 2004, l'exploitant aurait quant à lui déclaré que tout était réglé. Par ailleurs, la nappe de surface, située au-dessus de la nappe phréatique dans laquelle est pompée l'eau du site, a atteint un taux de tritium de 3 500 Bq/l, selon la DRIRE. Compte tenu de ces éléments alarmants qui démontrent une fois de plus la dangerosité des centrales nucléaires, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui faire le point sur ce dossier, et de lui indiquer les mesures urgentes qu'il entend prendre suite à cet incident grave à destination de l'ensemble du parc nucléaire français.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 58974

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie, finances et emploi

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er mars 2005, page 2087